

# L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 11 décembre 2018 au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 86

## Invitation à l'Assemblée Générale

mercredi 7 juillet à 20h00

Salle de l'Estran à Binic.

Venez nombreux pour échanger et donner votre avis.  
Nous comptons sur vous

L'ordre du jour est joint à ce bulletin

Joëlle Le Guern

### Sommaire :

- Édito : p. 1
- Le tableau de bord** p. 2, 3
  - Les nitrates
  - Les pesticides
  - Les engrais azotés p. 4, 5
- Le plaidoyer des associations :**
  - Algues vertes,
  - Eau potable,
  - Politique agricole commune
  - Santé publique p. 6 à 13
- Actions 2nd trim. 2021 : p. 14, 15
- <https://petitions.eau-et-rivieres.org/stop-marees-vertes> p. 15

### Comité de rédaction :

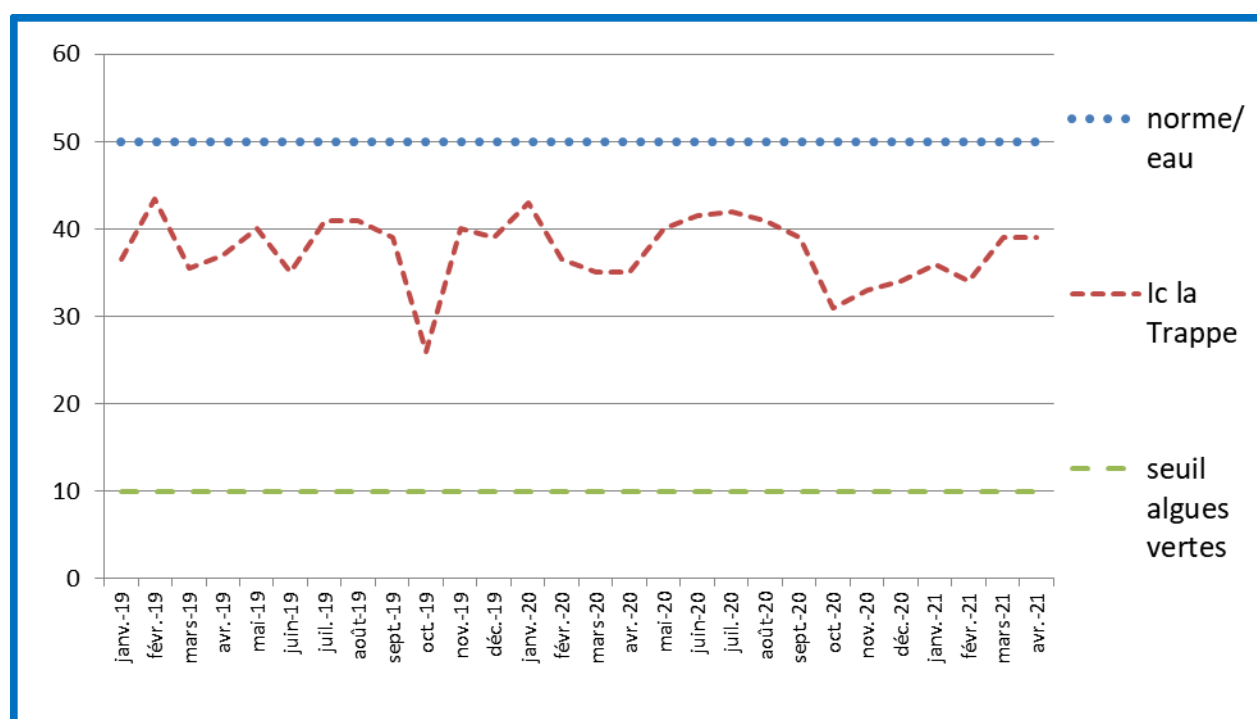
Joëlle Le Guern  
Marie-Thérèse Bouilly  
Philippe Derouillon-Roisne  
Colette et Daniel Domalain  
Régis Dulin  
Pascale Guillou  
Michel Le Bolloc'h  
Marcel Le Floc'h

# Tableau de bord – Suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

## Les Nitrates

### - Points de suivi de la qualité des eaux – l'Ic

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de janvier 2019 à avril 2021  
(chiffres fournis par l'ARS) :



Les taux de nitrates de l'Ic à la Trappe sont restés plus hauts en automne 2020 par rapport aux taux de l'automne 2019.

Depuis ils continuent à progresser pour atteindre 39 mg par litre en avril 2021.

C'est toujours acceptable pour l'eau brute de la rivière et l'eau potable distribuée dans le réseau public, mais largement insuffisant pour ne plus avoir d'algues vertes sur les plages pendant la période estivale.

**Il faudrait ne pas dépasser 10 mg par litre pour que cette pollution disparaisse.**

L'origine en est connue : c'est le modèle agricole breton.

Les solutions sont aussi connues pour atteindre cet objectif : un changement conséquent des pratiques de l'agriculture intensive.

Des annonces sont faites par la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor mais nous attendons les décisions et les mises en place d'actions.

Il convient de rappeler que les eaux (Eau minérale naturelle de Plancoët et Eau de source Sainte Alix), pourtant dans les Côtes d'Armor, sont à 0 mg de nitrates par litre.

Des solutions existent et donnent des résultats. Il faut prendre les plus efficaces et les mettre en œuvre.

La première mesure à mettre en œuvre c'est la réduction des épandages de nitrates, d'engrais minéral et des rejets d'élevages (porcs, bovins, volailles). Un suivi par commune de ces épandages devrait être communiqué à chaque municipalité, ainsi que les nombres d'animaux rapportés à la surface utile agricole.

## Les Pesticides

La présence des pesticides dans l'eau est jugée préoccupante par l'Agence de l'eau. On peut trouver jusqu'à 60 molécules différentes par échantillon. Les herbicides comme le glyphosate ou le métazachlore sont les plus fréquents.

476 produits sont recherchés dans les eaux. Les dernières investigations portent sur des produits de dégradation de pesticides comme les métabolites et aussi sur de nouveaux produits.

L'objectif gouvernemental est le retrait de 50% des substances d'ici 7 ans.

Cette réduction de 50% des pesticides est annoncée depuis des années (depuis la présidence de Nicolas Sarkozy).

Nous pouvons constater que la situation ne s'améliore pas vraiment, l'agriculture intensive devra revoir son modèle pour atteindre les objectifs annoncés !

## Les engrais azotés

En 1909, le chimiste allemand Fritz Haber, associé à l'industriel Carl Bosch **synthétise l'ammoniac (azote et hydrogène NH<sub>3</sub>)**. Cette matière première entre dans tous les engrais chimiques utilisés dans les champs du monde entier pour doper les rendements des cultures. L'ammonitrate (qui a explosé dans le port de Beyrouth le 4 août 2020) et les lisiers sont épandus sur les terres à plusieurs reprises au printemps chaque année.

Depuis 1960, la consommation dans le monde a été multipliée par 9. En Europe, la France est le plus gros consommateur (2,3 millions de tonnes par an) avec l'Allemagne.

Après la seconde guerre mondiale il a fallu nourrir une planète en pleine explosion démographique. L'agriculture a dû évoluer et adopter des méthodes de production intensive :

- Des exploitations agricoles de plus en plus grandes, de moins en moins nombreuses.
- Des parcelles de terre plus étendues, avec la disparition du bocage et une baisse de la biodiversité.
- L'avènement de la monoculture et de l'élevage intensif.
- Et surtout une amélioration de manière spectaculaire des rendements par l'épandage des engrais azotés, minéraux et lisiers. **80% de l'azote sert à la production de nourriture pour l'élevage. La moitié est absorbée par les plantes, l'autre moitié est à l'origine de la pollution de l'eau, de l'air et des sols. L'ammoniac (NH<sub>3</sub>) est la matière première de tous les engrais.**

**Ces engrais azotés sont nocifs dans l'eau, responsables des pics de pollution et émettent des gaz à effet de serre.**

Chaque année de février à avril les épandages battent leur plein. Les conséquences sont visibles sur notre territoire.

### - Les nitrates dans l'eau :

C'est un sujet de préoccupation permanente pour notre association. Si nous avons constaté une baisse des taux de nitrates de l'lc depuis 20 ans, force est de constater que depuis 3 à 4 ans ils ne baissent que faiblement, pas suffisamment pour voir disparaître les algues vertes des plages pendant la période estivale.

- **Des pics de pollution de l'air :**

Nous avons présenté dans notre bulletin du deuxième trimestre 2021 les dangers de la pollution de l'air et les dangers des particules fines sur la santé humaine lors des pics de pollution de l'air dans notre département. Ces particules fines dangereuses pour la santé pénètrent profondément dans l'organisme. Alors que pendant le confinement de ce début 2021 le trafic automobile et l'activité industrielle étaient à l'arrêt, l'Ile de France ou le Grand Est ont été touchés par des pics de particules fines. Nous avons constaté le phénomène dans les Côtes d'Armor en 2020. Des épisodes de pollution qui, selon plusieurs publications scientifiques, aggravent l'épidémie de corona virus. La France est aussi le plus grand émetteur d'ammoniac.

- **Les engrais chimiques sont dangereux pour le climat :**

Avec les engrais organiques (le lisier dans notre département), ils sont à l'origine d'environ 70% des émissions de protoxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), selon les estimations des chercheurs du Global Carbon Project. Après le CO<sub>2</sub> et le méthane, le NO<sub>2</sub> est le troisième gaz à effet de serre, le plus abondant dans l'atmosphère où il reste une centaine d'année. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France s'est fixé de réduire de 50% les émissions de NO<sub>2</sub> à l'horizon de 2050 et de 15% à l'horizon 2030.

Cette cible, ainsi que la trajectoire de réduction des rejets d'ammoniac de 13% d'ici 2030 figure dans le projet de loi Climat et résilience.

Un amendement de la députée du Finistère Sandrine Le Feur propose d'instituer une redevance sur les engrais azotés minéraux pour réduire leur utilisation. Le produit de cette redevance serait reversé aux agriculteurs pour les aider à s'orienter vers l'agroécologie en privilégiant l'azote organique (nettement moins émetteur).

Mi-avril 2021, l'Assemblée Nationale a retenu l'objectif de baisse de rejets de l'ammoniac, mais a reporté la mise en place de la taxe à 2024 ainsi que l'abandon des néonicotinoïdes et du glyphosate.

## **Le plaidoyer des associations environnementales**

Si nous prêtons foi aux discours des tenants de l'agro-industrie, nous sommes dans le « sprint final » : les marées vertes sont à la veille d'être éliminées car les nitrates qui leur servent de nourriture sont en voie d'élimination.

La réalité est tout autre.

### **Réduction ou stagnation ?**

Le « tableau de bord-bilan 2019 » adopté en février 2021 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui rassemble élus, exploitants agricoles et quelques défenseurs de l'environnement de la baie de Saint-Brieuc est éclairant. L'objectif était d'atteindre, en 2027, 130 tonnes de nitrates en flux printaniers afin de réduire les marées vertes. Plus aucun progrès n'est enregistré depuis 2012. Nous citons ce rapport: *« Des années 2000 à aujourd'hui, on est passé de fuites d'azote sous forme de nitrates comprises entre 24 et 39 kg à l'hectare à des valeurs comprises entre 15 et 20 kg à l'hectare, globalement stables depuis 2011-2012. »*

Alors bien sûr, on pourra encore pendant de nombreuses années communiquer sur les chiffres de réduction des nitrates. Il suffira pour cela de continuer à prendre comme référence les flux des premières années du 21<sup>ème</sup> siècle.

Mais tant qu'on en restera aux flux de nitrates relevés depuis 10 ans, nous continuerons à subir les marées vertes. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui s'est passé en 2019. Cette année-là, les flux bruts de nitrates en période estivale (non pondérés par le volume des pluies) étaient particulièrement faibles ; aux alentours des 130 tonnes tant espérées ! Pourtant, cette année-là, les records de surface d'échouage ont été battus, les stocks hivernaux n'ayant pas été dispersés par les tempêtes. Les marées vertes étaient plus importantes que lors des précédents records de 2004 et 2008. L'année 2019 ne venait qu'accentuer le phénomène qui s'était déjà produit en 2017....

Le phénomène des marées vertes est complexe. Mais il est prouvé qu'il ne disparaîtra pas de sitôt si on se contente de poursuivre les politiques actuelles.

Un consensus scientifique est bien établi. Nous citons Alain Menesguen : « Les scientifiques estiment à 2 ou 3 mg/litre la quantité « naturelle » de nitrate dans les rivières bretonnes. En 1971, date des premières mesures on était déjà à 4,4 mg/litre... C'est désagréable à entendre mais redescendre à 20 mg/litre n'aura aucun effet sur les marées vertes. Il faudra passer sous la barre des 10 mg/litre pour commencer à rendre la quantité d'algues vertes acceptable. Cela demande un effort considérable »

Au rythme actuel de diminution du taux de nitrate, avec des fuites d'azote « globalement stables depuis 2011/2012 », nous ne parviendrons jamais aux 10 mg/litre, nous ne parviendrons jamais à éliminer les marées vertes. Il nous faut en revenir à moins de 10 mg/litre. Il faut un changement complet de la politique suivie.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons accepter de voir mettre en avant l'hypothétique mise au point de l'outil miracle destiné à ramasser les échouages. Nous refusons que le « curatif » vienne justifier l'inertie dans le domaine du préventif.

Nous refusons de mettre nos espoirs dans la dispersion des algues vertes par les tempêtes hivernales. Celle-ci n'a qu'un effet : retarder le phénomène des marées vertes comme on l'a vu en 2020. Cela permet à des champions de la communication officielle de se féliciter en début de saison de la baisse du phénomène et de voir les mêmes personnes curieusement muettes quelques semaines plus tard.

**Oui, il faut réduire très fortement les flux de nitrates bien au-delà des chiffres actuels. Non ! Ce résultat ne sera pas atteint à l'issue du prétendu «sprint final», mais grâce à un changement radical de politique.**

**Nous défendons la nécessité de :**

- D'un objectif clair pour la politique agricole : produire moins mais mieux ;
- Se fixer l'objectif de descendre d'ici 2027 en-dessous des 10 mg de nitrates par litre ;
- Favoriser la diminution du cheptel breton en étant beaucoup plus restrictif pour les autorisations de création et d'agrandissement d'élevage ;
- Conditionner les aides publiques en aidant prioritairement les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires engagées dans le respect de l'environnement ;
- Mettre en œuvre des mesures réglementaires de limitation des épandages d'azote, en passant de l'incitatif au prescriptif ;
- Renforcer le nombre de contrôles dont la Cour des Comptes dénonce la diminution.

### **Une eau brute de qualité pour une eau facilement potabilisable**

Les nitrates sont, avec les phosphates, eux aussi essentiellement d'origine agricole, responsables des phénomènes d'eutrophisation sur les plans d'eau. La réserve d'eau du Gouët doit régulièrement être traitée « par dérogation » avec des centaines de kilos de sulfate de cuivre. Cela rend problématique la potabilisation. Les 27 millions d'euros qu'il est prévu de dépenser pour la future usine d'eau potable à la Croix-Cholin à Ploufragan ne sont pas « *des investissements importants pour préserver l'environnement* », comme le prétend en première page de son bulletin l'agglomération de Saint-Brieuc, mais **des investissements rendus indispensables pour pallier les atteintes à l'environnement. Il aurait été plus judicieux d'acquérir les terres autour de la retenue de Saint-Barthélémy afin de la protéger en imposant la réduction des nitrates et phosphates, l'absence de pesticides, la restauration des haies et talus ; comme cela s'est fait autour de la source de l'eau de Plancoët. Notre santé n'aurait pu qu'y gagner. Le consommateur devra supporter seul les coûts de cette politique. Les records déjà atteints sur nos factures vont atteindre de nouveaux sommets.**

Une occasion a été manquée. Les mesures de protection de la ressource au niveau du bassin-versant du Gouët n'ont jamais été à la hauteur de l'enjeu. Les périmètres de protection sont insuffisants, le demeurent et leurs règlements obsolètes. Bien que les pollutions chroniques menacent désormais plus la qualité de l'eau que les pollutions accidentelles, nous restons à la merci d'un accident majeur rendant non potabilisable l'eau de cette retenue.

Ce même bulletin rappelle le principe « l'eau paye l'eau ». Effectivement, les consommateurs en paient plus que leur part et supportent l'essentiel de la facture. Les particuliers paient leur eau de plus en plus cher.

**Nous attendons des pouvoirs publics :**

- La réouverture des captages abandonnés pour une meilleure sécurité d'approvisionnement ;
- Le développement de démarches de « types aires d'alimentation de captages sans pesticides » ;
- La mise en œuvre prioritairement des démarches de protection et de restauration du milieu, car elles sont les mesures les plus efficaces et les moins coûteuses ;
- Le développement de mesures réglementaires type ZSCE (Zone Spécifiques à Contraintes Environnementales), tout en y associant des actions volontaires positives et en valorisant les efforts des agriculteurs sur ces territoires spécifiques (en aucun cas les engagements locaux et/ou expérimentaux ne doivent permettre de déroger aux mesures réglementaires) ;

- Les moyens (financiers et réglementaires) donnés aux collectivités pour protéger efficacement la totalité de la surface des aires d'alimentation de captages (ex : faciliter la préemption sur l'ensemble de ces aires, financement renforcé pour soutenir la transition vers une agriculture durable et biologique.).

## Lutter contre les excès des élevages industriels

Il faut en revenir aux fondamentaux. Les nitrates dans l'eau sont à plus de 90% le résultat de l'élevage industriel. Les stations d'épuration ne jouent plus qu'un rôle mineur dans la présence de nitrates. Le peu qui subsiste ne doit en aucun cas servir d'alibi pour ne rien faire. Notre département produit 19% des porcs français et bat aussi des records de production de volailles, de bovins, de lait...C'est certes la preuve d'un beau dynamisme, seulement ces animaux ne sont pas nourris par les produits de notre territoire mais à l'aide, pour l'essentiel, d'importations massives de soja. Il en résulte qu'il est répandu sur les sols une quantité de déjections bien supérieure à ce qu'ils peuvent absorber.

Réduire les nitrates passe par la réduction de l'élevage industriel, et par l'évolution vers des modes d'élevage plus adaptés à l'équilibre des écosystèmes naturels tels que le retour à l'herbage des bovins, le retour au porc sur paille. L'élevage doit retrouver son lien au sol. Les animaux doivent être essentiellement nourris avec les produits de la ferme.

Toutes les techniques à mettre en place sont bien connues et d'ores et déjà pratiquées par des agriculteurs. Il suffit pour s'en convaincre de lire le tableau de bord de la Commission Locale de l'Eau. Mais là aussi il y a stagnation. Les remèdes sont connus, mais peu utilisés. Sur le point sensible de l'utilisation des pesticides, on peut même parler de régression. Nous nous réjouissons des efforts faits pour reconstituer des haies, mais nous constatons qu'il s'en détruit plus que ce qui est replanté. On plante surtout des haies « à plat » qui ne remplissent pas les fonctions des talus : moindre efficacité contre les inondations, moindre soutien aux étiages des cours d'eau.

Nous voulons :

- Mettre fin à l'aberration que constitue la séparation élevage et de l'agriculture. Les animaux doivent être nourris essentiellement par les produits de la ferme.
- La fin de l'usage des pesticides de synthèse pour tous les professionnels au plus vite et d'ici à 2025 au plus tard ;
- L'interdiction de destruction des talus et des haies et des contrôles renforcés ;
- La préservation et la densification des trames vertes permettant la circulation des espèces comme le ralentissement des chemins de l'eau.

## À chacun de prendre ses responsabilités.

**À la Région** de cesser de subventionner un élevage industriel qui va dans le mur. La zoonose actuelle interpelle. Ne développons plus un élevage qui risque demain d'être à l'origine d'une catastrophe sanitaire majeure et qui d'ores et déjà favorise la résistance aux antibiotiques. Cet élevage industriel est considéré comme de plus en plus inacceptable par une opinion publique soucieuse du bien-être animal, ne préparons plus les catastrophes économiques et sanitaires de demain.

À la région de cesser de financer des méthaniseurs. C'est le moyen de pérenniser un élevage industriel qui, sans eux, serait dans l'incapacité de se débarrasser de ses effluents.

Quand ils fournissent des revenus aux agriculteurs, ce n'est qu'au prix d'un double système de subventions à l'investissement comme au prix d'achat de l'énergie. Le coût de l'électricité produite est bien supérieur à celui des éoliennes ou du photovoltaïque.

La taille croissante de ces élevages génère des volumes croissants de fumiers et lisiers dont il est de plus en plus difficile de trouver une utilisation à proximité. Loin de conduire à une réduction des effectifs, l'alimentation de ces méthaniseurs incite au contraire les éleveurs à laisser les bovins à l'étable pour recueillir les fumiers alors qu'il faudrait développer les bovins à l'herbage pour stocker le carbone dans les sols. Les lisiers de porcs sont peu propices à la production de méthane. Le remède consiste à ajouter du maïs d'ensilage cultivé pour alimenter le méthaniseur. Les hectares consacrés à cette production viennent diminuer les surfaces consacrées à l'alimentation humaine. Ce phénomène vient aggraver les effets de l'artificialisation des sols, contribue à l'augmentation du prix des terres. Les seuls méthaniseurs acceptables doivent n'incorporer que de vrais déchets tels que les déchets issus des usines agroalimentaires et les boues des stations d'épuration, et non pas des cultures dédiées et encore moins du maïs. La culture du maïs en grandes parcelles, le tassement des sols qui en résultent, vont à l'encontre des principes de l'agroécologie. Les fumiers et lisiers ne sont pas de vrais déchets, ils doivent engraisser les terres de l'éleveur, cela exclut l'exportation des digestats en sortie du méthaniseur. Il faut cesser de doper à l'argent public des méthaniseurs ne fonctionnant pas avec de vrais déchets.

À la Région d'être porteuse d'un projet de développement respectueux de l'environnement, de l'intérêt général et qui ne sacrifie pas tout aux intérêts de l'agro-industrie. La fin des marées vertes, un paysage redevenu plus diversifié, un environnement plus sain sont des moyens d'améliorer notre cadre de vie et de travail, et ainsi de promouvoir un vrai développement.

### **Nous réclamons :**

- L'arrêt du soutien financier à la méthanisation, elle ne réduit pas les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), soutient un modèle agricole intensif, ne démontre pas son innocuité et cache ses impacts réels sur l'environnement, ne résout pas les problèmes posés par l'azote et le phosphore en Bretagne. La viabilité économique de ces installations ne repose que sur des financements publics
- Le développement d'une agriculture économe et respectueuse de l'environnement, adaptée aux capacités de son territoire ;
- Le renforcement des actions de prévention des déchets et de réduction du gaspillage comme celles en faveur du compostage (agricole et industriel) ;

**Nous demandons à l'Agglomération de Saint-Brieuc et à la Communauté de communes de Lamballe terre et mer** de saisir l'occasion de la révision du SCoT<sup>1</sup> et du PLUi<sup>2</sup> pour réglementer plus sévèrement la construction de nouveaux élevages industriels sur nos bassins versants algues vertes. Il n'est pas acceptable de voir de nouveaux bâtiments se créer alors qu'on laisse inutilisés les anciens bâtiments amiantés au lieu de les démanteler, contribuant ainsi à l'artificialisation des sols. Il n'est pas acceptable de voir sortir de terre des bâtiments modernes permettant une « bonne croissance des porcs » sans qu'en même temps l'air envoyé vers l'extérieur ne soit débarrassé de son ammoniac.

Nous demandons que ces documents d'urbanisme recensent et protègent intégralement l'ensemble des haies bocagères et des talus plantés de notre territoire. Les talus et les haies jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le changement climatique. Elles contribuent à lutter contre le dessèchement des sols. Et contre la perte de biodiversité. Elles réduisent l'effet de serre en stockant le carbone.

La lutte contre l'**artificialisation** des sols doit être une priorité. L'objectif de ne la **réduire que de 50% n'est pas à la hauteur des enjeux**. Il nous faut conserver suffisamment de terres agricoles pour pouvoir demain nous nourrir. Il ne doit plus pouvoir être possible de construire un entrepôt, un grand magasin, un parking couvert sans qu'ils ne soient équipés

---

1 Schéma de cohérence territoriale

2 Plan local d'urbanisme intercommunal

de panneaux photovoltaïques. Cela évitera de voir la production d'énergie venir s'emparer de terres agricoles et gêner un peu plus l'installation de jeunes agriculteurs. Les bâtiments des friches industrielles, les bâtiments agricoles devenus inutiles doivent être démantelés et les sols doivent revenir à l'agriculture.

Nous demandons aux collectivités locales de rendre le recours aux produits issus de l'agriculture biologique majoritaire dans la restauration collective.

Nous demandons aux collectivités locales de mettre en œuvre un programme visant à ce que la totalité des eaux usées soient traitées avant d'être rejetées dans la nature. Le tableau de bord cité ci-dessus recense encore beaucoup trop de dysfonctionnements des processus d'épuration des eaux usées. Nous demandons un vrai calendrier de mise en œuvre qui comporte en outre l'élimination des fuites sur les réseaux d'eau potable et l'arrivée d'eau pluviale dans le réseau de collecte des eaux usées.

#### **Pour nous, les documents d'urbanismes doivent :**

- En finir avec l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Conditionner le raccordement de nouveaux logements, bâtiments commerciaux et industriels, à la stricte conformité des stations d'épuration réceptrices.
- S'assurer de l'adéquation entre les ressources en eau disponibles sur le territoire, les projets de développement urbain et l'exigence de maintien de débit suffisants dans les rivières pour assurer la vie aquatique ;
- Recenser et protéger la totalité du maillage bocager ;
- Délimiter des zones agricoles protégées permettant la contractualisation pour une gestion des espaces sensibles, l'installation de jeunes dans des fermes à taille humaine et d'empêcher la rétention foncière pour des buts de spéculation ;

#### **2021 sera l'année de l'élaboration d'un nouveau SAGE<sup>3</sup>**

Nous nous devons d'insister sur un point : il n'est pas question d'accepter une atténuation de l'interdiction de créer des réserves d'eau. Cela n'aurait pour effet que de pérenniser la culture du maïs gourmande en eau et grosse consommatrice en pesticides, qui impose l'importation de soja pour compléter la nourriture des animaux. Nous ne devons pas pérenniser le couple infernal maïs/soja importé.

Il faut cesser de s'illusionner sur les prétendus progrès et mettre en place une lutte contre les algues vertes qui s'attaque au cœur du problème : **réduire le nombre d'animaux élevés** sur notre territoire, revenir à des modes d'élevage plus adaptés à l'équilibre des écosystèmes naturels tels que l'élevage bovin à l'herbe, les porcs élevés sur paille, reconstituer le bocage.

Les reliquats d'azote sur les terres après les récoltes ne sont mesurés que dans un nombre de plus en plus restreint d'exploitations. Cette mesure est pourtant indispensable pour vérifier l'efficacité des limitations d'épandages d'azote. Actuellement, les épandages sont limités à 170 kg d'azote organique par hectare, et il est admis que ce qui reste d'azote après récolte puisse aller jusqu'à 25 kg par hectare. C'est toujours beaucoup trop ! Il n'y a plus de réduction des flux d'azote venant nourrir les algues vertes. Il faut revenir sur la malencontreuse décision de faire sortir les bassins versants algues vertes du contentieux européen. Cela a malheureusement permis de passer de 140 kg à l'hectare à 170 kg/ha et provoque une remontée des flux de nitrates alimentant un peu plus le garde-manger des algues vertes. Au moment même où on nous tient le discours des progrès dont on sait qu'ils sont à l'arrêt, l'État prend ainsi des mesures propres à ré-augmenter les flux de nitrate.

---

3 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**Nous avons besoin d'agriculteurs et d'éleveurs capables de nous fournir une alimentation de haute qualité, produite localement sans recours aux importations. Nous avons besoin d'une agriculture durable capable de se passer à terme des énergies fossiles, préservant la vie des sols. Nous avons besoin d'une paysannerie nombreuse indispensable pour pratiquer des méthodes respectueuses de l'environnement et fortes consommatrices de travail, d'une paysannerie rémunérée à la hauteur de son travail. Nous avons besoin de mettre fin à l'utilisation des pesticides qui mettent en danger notre santé à tous.**

Pour ces raisons, nous appelons à une mutation profonde et rapide de l'agriculture. Cela ne pourra se faire sans une politique forte de soutien aux pratiques agricoles respectueuses des hommes et des équilibres naturels, sans une politique forte de défense de la paysannerie, sans une politique de montée en qualité. La politique poursuivie actuellement ne conduit qu'à réduire un peu plus chaque jour le nombre de paysans et pousse beaucoup d'entre eux à la ruine et au désespoir.

### **La Politique Agricole Commune, (la PAC) en cours de discussion, doit être profondément réformée.**

Nous demandons que les subventions européennes aillent à l'emploi avant d'aller aux surfaces cultivées. Nous demandons une part plus importante de subvention pour les premiers hectares.

Nous demandons que les subventions européennes viennent rémunérer les services rendus par les agriculteurs : les haies et les talus protègent les sols, protègent nos ressources en eau, permettent la lutte contre les inondations, favorisent la biodiversité, agrémentent nos paysages, protègent le bétail. Ils doivent donner lieu à rémunération pour leur entretien et leur plantation. Ce sont les travaux bénéfiques au bien commun, et non les productions hors-sol ou monoculturales, qui doivent être soutenus par des fonds publics provenant de nos impôts. Aujourd'hui, la plantation de haies est subventionnée. Le tableau de bord cité plus haut indique que 218 km de haies ont été plantées sur le territoire de la baie de Saint-Brieuc entre 2010 et 2020. Malheureusement, il n'indique pas le chiffre des destructions pendant la même période. Comment être sûrs que ces haies plantées n'ont pas pour partie déjà disparu ? Les kilomètres de haies créés ne remplacent pas le rôle des kilomètres de talus arasés qui protégeaient la ressource en eau, luttaienent contre les inondations contribuaient à la beauté des paysages et à la biodiversité.

Nous demandons une réelle protection des consommateurs contre les importations de produits élaborés sans respect des règles de qualité sanitaire. Les accords de commerce internationaux doivent protéger notre agriculture de l'importation massive de produits bas de gamme.

Nous demandons que soit mis au point un label européen en matière de bien-être animal prévoyant notamment l'accès à l'extérieur de tous les animaux comme demandé par des centaines de milliers de nos concitoyens.

Nous demandons le retrait immédiat de l'autorisation d'utilisation des pesticides qui tels le glyphosate, le S-Métolachlore, l'imidaclopride, les néonicotinoïdes, les SDHI sont reconnus dangereux pour notre santé et la biodiversité. Nous demandons une refonte totale de l'actuel processus obsolète d'autorisation de mise sur le marché de pesticides et d'engrais chimiques. Nous demandons que des contrôles viennent imposer le respect des ZNT (Zones de Non Traitement)

Nous appelons les **consommateurs** à privilégier les produits bruts de qualité ayant subi le moins de transformations possibles, à privilégier les produits locaux cultivés sans recours aux pesticides, à réduire leurs consommations carnées.

### **Nous demandons que la future PAC permette :**

- La gestion régionale de la PAC, premier et deuxième pilier, par les régions volontaires ;
- Le renforcement de l'éco-conditionnalité des aides, avec engagement de sortie des pesticides de synthèse d'ici 2025, et interdiction des aliments animaux issus d'OGM ;

- Des aides directes plafonnées pour le premier pilier, versées à l'actif et non à l'hectare et 50% de l'enveloppe consacrés au soutien aux systèmes agro-écologiques (biologiques, herbagers, autonomes) et à la préservation/restauration du bocage (les écorégimes) ;
- Un budget renforcé pour le deuxième pilier dédié à la transition agroécologique, avec aide à l'installation forfaitaire, contrats agro-écologiques forfaitaires («MAEC système», soutien à la Bio, mesures de restauration du bocage et des zones humides) à hauteur minimum de 40% du FEADER, des aides aux investissements strictement limitées à l'accompagnement des changements de systèmes favorables à l'environnement et à la santé publique.

### **Pour une forte politique de santé publique.**

Nous vivons une période qui voit diminuer l'espérance de vie après avoir vu diminuer depuis plusieurs années l'espérance de vie en bonne santé. Nous tous, consommateurs, pouvons agir par nos choix d'achat mais les pouvoirs publics, les Agences Régionales de Santé et plus généralement tout notre système de santé doit se fixer comme objectif la santé de la population. Cet objectif de santé publique doit être considéré comme au moins aussi important que la croissance économique.

Nous ne pouvons plus accepter de voir année après année croître le nombre de victimes atteintes de maladies mortelles dues pour une bonne part à des atteintes à l'environnement. Nous ne pouvons plus accepter que les 3/4 des insectes volants aient disparu en 25 ans et plus d'un 1/3 des oiseaux dans les zones agricoles en moins de 15 ans.

Il faut un sursaut à la hauteur de ces catastrophes. On ne peut pas continuer à répandre chaque année de plus en plus de pesticides. Le plan écofito, qui se contentait de mesures incitatives est un échec complet. Ce plan prévoyait une diminution de 50% du recours aux pesticides entre 2008 et 2018. Résultat : pas la moindre diminution.

Nous ne pouvons admettre les contradictions de l'État qui, condamné pour ne pas protéger la population contre les pesticides, met en place des zones d'interdiction de 10 et 5 mètres autour des habitations, pour immédiatement les réduire à 5 et 3 mètres. Nous n'acceptons pas l'action d'un gouvernement qui ré-autorise l'utilisation des néonicotinoïdes, sur les betteraves à sucre, ne prend en compte qu'à la marge le travail des 150 membres de la Convention Citoyenne pour la lutte contre le réchauffement climatique.

L'actuelle pandémie nous rappelle à une réalité occultée. L'élevage industriel nous fait courir d'énormes risques. Nous savons que les virus peuvent passer, et sont déjà passés, des élevages de volailles aux élevages porcins puis à l'homme. La concentration dans un même espace d'un nombre élevés de porcs, sans aucune diversité génétique fait courir le risque d'un développement fulgurant d'une maladie telle que la Fièvre porcine africaine. Personne ne peut exclure de futurs passages à l'homme de virus affectant le porc qui est très proche des humains sur le plan génétique.

Le développement de l'antibio-résistance due en grande partie à ce type d'élevage nous fait courir d'immenses dangers. Une récente étude de l'université de Rennes a pointé la présence de résidus de produits vétérinaires dans les eaux de consommation bien que l'utilisation des antibiotiques diminue. Les émissions d'ammoniac font partie des précurseurs des particules ultra-fines redoutables causes de maladies pulmonaires causant au moins 48 000 morts par an en France. Des études montrent que les pics de pollutions sont aussi des pics de mortalité avant comme pendant le Covid.

Les alertes du corps médical doivent être prises en compte. Des études telles que celle pointant l'existence d'une pathologie spécifique aux éleveurs, notamment les éleveurs laitiers ne peuvent plus être ignorées (la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive). En particulier, des mesures doivent être prises immédiatement pour protéger les agriculteurs et les salariés de l'agro-industrie trop souvent victimes de produits chimiques et de maladies professionnelles.

**Le principe Pollueur - Payeur doit enfin entrer dans les faits.** Les coûts cachés de la filière agro-industrielle doivent être assumés par la filière.

Très sensible aux pressions des lobbys, l'État a malheureusement pris ces dernières années, au nom de la « simplification administrative » des décisions désastreuses. En particulier, et cela se terminera très probablement par une condamnation en Cour de Justice Européenne, il a supprimé l'étude d'impact pour les porcheries industrielles comportant de 450 à 2000 porcs à l'engraissement. Il se refuse à étudier les impacts cumulés de la forte densité d'élevages industriels que nous connaissons. Il n'exige pas le respect par les éleveurs présentant les projets, de l'obligation de procéder à des études portant sur des alternatives à la course au toujours plus grand. Dernier mauvais coup en date : ne plus faire appel à des commissaires enquêteurs, toujours au nom de la « simplification administrative ». Au lieu de prendre à bras le corps les problèmes de santé publique, l'état préfère mettre la tête dans le sable et supprimer les postes d'agents de l'État chargés de l'instruction des dossiers et des contrôles.

**Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, il faut impérativement réduire le nombre d'animaux élevés sur notre territoire. La course en avant vers le toujours plus : plus de places d'engraissement, plus de bovins à l'étable est vouée à l'échec. Elle conduit à l'élimination d'une agriculture paysanne.**

Certes le consensus le plus large est à rechercher, mais nous considérons qu'il est illusoire d'attendre l'accord de l'ensemble des organisations du monde agricole pour mettre en place des mesures indispensables. Le faire serait se condamner à poursuivre les politiques actuelles qui ont démontré qu'elles sont inopérantes, qu'elles détruisent la paysannerie. Il y a urgence, urgence climatique, urgence pour la biodiversité, urgence pour la santé humaine. Il faut rompre avec la politique consistant à augmenter sans cesse les cheptels. Il en va de l'intérêt collectif. Nous ne pouvons pas continuer à rester passifs au motif que des représentants de la profession agricole refusent obstinément les évolutions exigées par l'état de la planète et voulues par la population, et défendent toujours ce qu'ils croient être les intérêts des agriculteurs en oubliant l'intérêt général.

**Nous vivons un moment crucial. Il y a urgence à faire en sorte que les départs massifs d'agriculteurs à la retraite soient l'occasion d'installer de nombreux jeunes et non pas d'agrandir les exploitations en place.**

**Les organisations signataires appellent toutes et tous à les rejoindre pour défendre ces idées à l'occasion des échéances qui s'annoncent : élaboration d'un nouveau SDAGE, nouvelle PAC, élaboration des documents d'urbanisme, future politique régionale, loi de protection animale, signatures d'accords de commerce internationaux.**

# Les principales actions du 2nd trimestre 2021 et poursuites de ces actions

## **1 - Annonce très importante :**

Notre Assemblée Générale aura lieu (en présence), salle de l'Estran à Binic le mercredi 7 juillet 2021 à 20h00.

En pièces jointes vous trouverez l'invitation à notre assemblée générale avec l'ordre du jour et le pouvoir.

## **2 - Protection « pérenne » de nos sites :**

Notre association se réjouit de la mise en place, par la commune de Binic – Étables-sur-mer, du périmètre de protection des zones littorales sensibles grâce au partenariat avec le **Conservatoire du Littoral**.

## **3 - Participation aux réunions du groupe ERB (Eau et Rivières de Bretagne) de la Baie de Saint-Brieuc :**

Divers sujets ont été abordés :

- les marées vertes dans la baie de Saint-Brieuc.
- les plans «algues vertes» insuffisants pour éradiquer ce phénomène.
- l'avenir de l'eau potable sur notre territoire : une nouvelle usine d'environ 23 millions d'euros pour traiter l'eau brute du Gouët de qualité médiocre, et à quel prix pour les consommateurs ?
- La pétition à signer, voir page N°15 ci-après, avec l'appui des associations environnementales adhérentes à ERB et dénonçant les « marées vertes, un vrai fléau pour la Bretagne ».

**4 - Plaidoyer des associations environnementales de notre territoire (pages 6 à 13)**  
sur les problèmes des marées vertes, de l'eau potable, de la PAC (Politique Agricole Commune) et de la politique de Santé publique.

**5 - Participation à deux réunions de la CLE (Commission Locale de l'Eau) de la baie de Saint-Brieuc**

- Sujets abordés :

- Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux bassin Loire-Bretagne) : (voir site : Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

- Le SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion des eaux de la baie de Saint-Brieuc).

Notre association fait partie de la Commission Locale de la baie de Saint-Brieuc ; cette structure suit et gère l'ensemble des domaines liés à l'eau : eau brute, milieux aquatiques, eau potable, marées vertes...

À ce jour, le SAGE devra s'adapter aux mesures plus directives du nouveau SDAGE (2022-2027) et plus particulièrement mettre en place des actions préventives plus fortes et obligatoires pour réduire les fuites d'azote (nitrate) d'origine agricole vers les milieux aquatiques (cours d'eau et mer)...

6 – Actions avec les autres associations environnementales :

- entre autres pour soutenir l'Association de la vallée du Gouët à Plérin qui, depuis dix ans, se bat pour la remise en état du site de la carrière de Persas (vallée du Gouët à Plérin). Le nouvel arrêté préfectoral donne dix années supplémentaires au propriétaire pour remettre le site en état !

L'association continue le combat et nous continuons à lui apporter notre soutien.

7 – Dossier Gerbot d'Avoine à Saint-Quay-Portrieux

Un troisième courrier a été adressé au maire de Saint-Quay-Portrieux sur ce projet disproportionné. Nous sommes toujours en attente d'une réponse...

8 - Sorties scolaires au fil de l'IC : notre association en partenariat avec SB2A et Eau et rivières de Bretagne a organisé, comme chaque année, 10 sorties sur le bassin - versant de l'IC en Mai et Juin; les écoliers ont pu découvrir la vie de la rivière ( le milieu aquatique ) , la vallée , le paysage , la faune et la flore ....

**Notre association « De La Source à la MER » vous invite :**

- à signer la pétition, à l'initiative d'Eau et Rivières de Bretagne et d'autres associations environnementales pour dénoncer une fois de plus "ce fléau des marées vertes" sur notre territoire.

- à diffuser cette pétition auprès de votre entourage.

(dernier délai début septembre)

**Voici le lien (à recopier dans la barre des menus)**

<https://petitions.eau-et-rivieres.org/stop-marees-vertes>

**Mobilisons-nous tous !**

**Les résultats de cette pétition citoyenne seront transmis aux responsables de cette " inaction" face à ce fléau !**

**La Présidente,**

**Joëlle Le Guern**

